

DELEGATION DE Madame Arielle PIAZZA

D-2015/153**Construction d'un complexe sportif. Gymnase et SAE. ZAC GINKO. Demande de subvention. Autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération D-2015/33 du conseil municipal en date du 26 janvier 2015, vous avez approuvé l'avant-projet définitif pour l'aménagement d'un gymnase dans le quartier Berges du Lac - Ginko.

Ce gymnase a pour but d'offrir une réponse aux besoins des pratiques sportives des habitants du quartier Ginko et du Lac, voire de Bordeaux-Maritime, de renforcer le maillage territorial de l'offre de salles de sports sur le secteur nord de la Ville, mais aussi de répondre au enjeux de cohésion sociale de ce secteur en pleine mutation, composé d'un nouveau quartier jouxtant un quartier prioritaire de la politique de la Ville.

Cet équipement sera d'autant plus structurant qu'il offrira une structure artificielle d'escalade de niveau national avec une double vocation compétitive et éducative.

Le coût des travaux s'élève à 4.261.800,00 € HT – valeur mars 2013. Compte tenu de son intérêt, le Conseil National pour le Développement du Sport - CNDS, le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général de la Gironde et la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade pourraient soutenir ce projet sur la base du plan de financement prévisionnel suivant :

Financiers	Montant HT en €	%
Aménageur – Bouygues Immobilier	1 600 000,00 €	37,54%
CNDS	650 000,00 €	15,25%
Conseil régional d'Aquitaine	650 000,00 €	15,25%
Conseil Général de la Gironde	370 000,00 €	8,68%
FFME	20 000,00 €	0,47%
Ville de Bordeaux	971 800,00 €	22,80%
TOTAL H.T.	4.261.800,00 €	

Dans l'éventualité où ces cofinancements seraient moindres, la Ville prendra à sa charge la différence.

Je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- à solliciter les cofinancements évoqués ci-dessus,
- à signer tout document y afférant,
- et à les encaisser.

ADOpte A L'UNANIMITE